

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

-----  
Séance du 02 Juin 2023  
-----

DÉLIBÉRATION N°2023-22  
TARIFS MOBIL-HOME ET CAUTION GITE D'ÉTAPE

L'an deux mille vingt-trois le deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE,  
M. BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Étaient absents excusés : MM. FRAPPAT Olivier, LASNIER Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme FEL Annie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location du mobil-home.

Il explique également qu'il conviendrait de revoir le montant de la caution demandée pour la location du gîte d'étape.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE que la location du mobil-home se fera uniquement à la semaine pendant la période d'ouverture du camping ;

- FIXE les tarifs de la façon suivante :

- Haute saison : 300 €
- Moyenne saison : 200 €
- Dépôt de garantie : 200 €
- Caution ménage : 50 €

- FIXE la caution pour la location du gîte d'étape(entier) à 300€

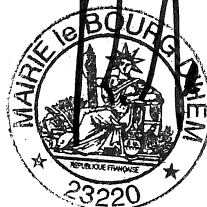
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 13 juin 2023

Le Bourg d'Hem, le 13 juin 2023

Le Maire  
Robert DESCHAMPS



Affiché le 13 juin 2023